



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA VILLE DE SHANNON

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Greffière de la Ville de Shannon, que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du **11 mai 2026**, aura à statuer sur la demande de dérogation mineure **DM2026-90043**.

Cette demande, déposée par les propriétaires du lot 4 368 135, situé au 562, rue des Mélèzes, dans la zone H-5, vise l'aménagement d'un logement d'appoint dérogatoire. L'article 4.4 du *Règlement de zonage* (601-18) prescrit qu'un logement d'appoint doit être muni d'une entrée extérieure distincte et que cette entrée extérieure doit être localisée sur un mur donnant sur une cour latérale, la cour avant secondaire ou la cour arrière du terrain. L'élément dérogatoire est donc le logement d'appoint projeté dont l'entrée extérieure est sur le mur avant et donc l'entrée du logement donne sur la cour avant.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le **lundi 11 mai 2026 à 19 h 30** à l'Hôtel de Ville, situé au 50, rue Saint-Patrick à Shannon.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 20^E JOUR D'AVRIL 2026

Directrice générale, trésorière et greffière adjointe
Marie-Josée Monderie